Image not found or type unknown

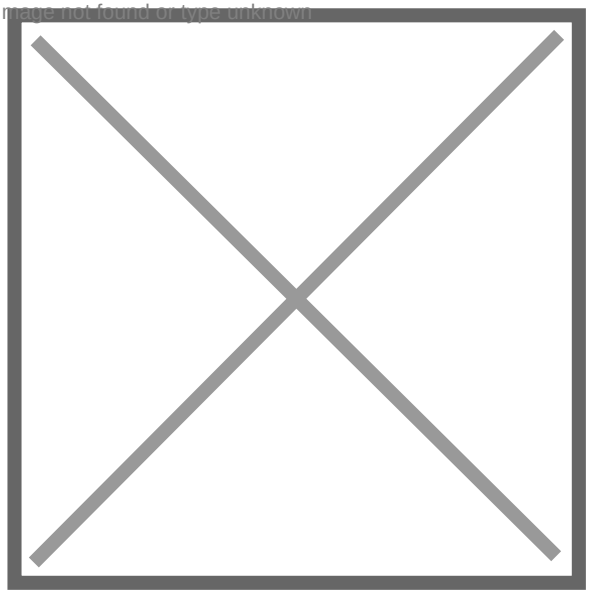

Création eurl petite question

Par **lovito**, le **26/01/2010** à **11:54**

Bonjour,
j'ai un projet de création de site internet
sous la forme juridique d'une EURL a capital variable1000 E sous le régime impot IS
CA prévisionnel 30000 euros
le choix des formes juridique et impots vous parraisse t elle correcte pour ce genre d'activité ?
Peut on immatriculé sa société mais ne démarré l'activité que quelque mois plus tard ?
et si c'est possible a partir de quand sont calculé les charges a partir de l'immatriculation ou du démarrage de l'activité?
Merci de votre éclairage

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés